



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires  
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr  
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

---

**Secrétaire général  
Generalsekretär  
Secretary General**

**NOT-18007  
15.11.2018**

Original : FR

**AUX ÉTATS MEMBRES DE L'OTIF ET AUX ORGANISATIONS  
RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

---

**Notification du dépositaire**

Afghanistan - Demande d'adhésion à la COTIF

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

La République Islamique d'Afghanistan a déposé, le 7 novembre 2018, une demande d'adhésion à la COTIF conformément à son article 37.

Aucune déclaration n'était jointe à l'instrument d'adhésion de la République Islamique d'Afghanistan.

En application de l'article 37, § 3, première phrase, de la COTIF, la demande sera admise de plein droit trois mois après la présente communication, c'est-à-dire au 15 février 2019, sauf opposition formulée auprès du dépositaire par cinq États membres.

Selon l'article 37, § 3, 3<sup>e</sup> phrase, de la COTIF, l'adhésion de République Islamique d'Afghanistan prendra effet le premier jour du troisième mois après que le Secrétaire général a avisé les États membres de cette admission.



(François Davenne)  
Secrétaire général

**Copie :**

- **Mission permanente de la République Islamique d'Afghanistan**  
23, rue de France  
CH - 1202 Genève
- **Comité international des transports ferroviaires (CIT)**  
**Secrétariat général**  
Weltpoststrasse 20  
CH - 3015 Berne